



Rhône-Alpes et PACA

Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 26 avril 2013

Identification électronique des petits ruminants : **Stéphane Le Foll annonce le report de l'obligation de rebouclage des ovins-caprins, au Congrès de la Confédération paysanne**

Le 24 avril, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, répondant sur le bouclage électronique obligatoire des ovins et caprins, a annoncé aux paysans confédérés le report de la date butoir de "rebouclage" complet de tous les animaux adultes : avant cette annonce ils auraient dû y être soumis dès le 1^{er} juillet 2013.

Au delà de l'opposition des éleveurs syndiqués Confédération Paysanne, la lutte opiniâtre des collectifs d'éleveurs un peu partout en France, comme lors de la lutte contre la vaccination obligatoire FCO, commence à porter ses fruits. Il faut noter en outre la plainte, pendante auprès de la Cour Européenne de Justice, de nos collègues éleveurs allemands contre cette mesure de l'UE. Il ne nous a pas échappé que l'administration sanitaire française a plaidé ardemment contre ces éleveurs ; elle a aussi été une des premières à promouvoir l'adoption de cette mesure, avec l'enthousiasme benoît d'"élites" hexagonales moutonnières influentes.

Nous prenons acte de ce léger recul sur cette obligation qui n'améliore pas la traçabilité existante et contre laquelle Stéphane Le Foll, alors député européen, avait pris position en 2007. Notre mobilisation reste entière et nous persistons à réclamer, comme les collectifs d'éleveurs, l'abrogation de l'obligation de puçage électronique des petits ruminants. Nous exigeons aussi l'abandon total des sanctions financières ahurissantes infligées aux récalcitrants. La ténacité a permis cette légère détente, rassemblons-nous pour en finir complètement avec ces obligations absurdes et inutiles dont sont exempts les éleveurs dans les 14 pays de l'Union qui détiennent moins de 600 000 brebis ou 150 000 chèvres.

Contacts : 05 - Olivier BEL : 06 30 88 79 56
04 - Antoine DE RUFFRAY : 06 62 15 02 56
74 - Jean Vulliet : 06 86 12 05 43